



Certificat de  
Spécialisation



# Taille et soins des arbres

*Formation continue*

## Conditions d'admission

Les personnes intéressées doivent remplir les conditions suivantes :

- avoir entre 18 et 25 ans et être sorti du système scolaire, ou être demandeur d'emploi depuis plus de 6 mois et être âgé de 26 ans ou plus,
- être titulaire d'un diplôme en espaces verts, travaux forestiers ou de spécialité voisine,

OU

- justifier d'au moins une année d'activité professionnelle dans le secteur agricole ou les métiers périphériques,

OU

- justifier de trois années d'activité lorsque cette expérience n'est pas en rapport avec la formation préparée,

ET

- satisfaire aux tests de grimper et de déplacement dans l'arbre,
- avoir une bonne condition physique.

Les candidats sont invités à un positionnement de leurs pré acquis lors d'une journée de validation de projet.

## Comment s'inscrire ?

Les dossiers de candidature sont à retirer auprès du secrétariat du CFPPA ou sur les sites internet :

[www.eap49.educagri.fr](http://www.eap49.educagri.fr)

ou

[www.cfppa-angers.com](http://www.cfppa-angers.com)

# Les établissements agricoles publics de Maine-et-Loire

"La terre, le coeur  
de nos métiers"

Angers



B.P. 43627  
49036 ANGERS cedex 01  
Tél. 02 41 68 60 03  
Fax 02 41 68 56 62  
[cfppa.angers@educagri.fr](mailto:cfppa.angers@educagri.fr)



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
DE L'AGROALIMENTAIRE  
ET DU LA FORÊT

[www.eap49.educagri.fr](http://www.eap49.educagri.fr)



CHARTRE DE QUALITÉ  
DE LA FORMATION EN ÉLAGAGE





# Taille et soins des arbres

## Métier visé

L'élagueur organise ses interventions sur le chantier et taille les arbres en respectant les techniques et les conditions de sécurité. Au sein d'une entreprise spécialisée en élagage ou dans une collectivité territoriale, l'élagueur exerce, selon le cas, sous l'autorité d'un chef d'équipe, d'un chef de chantier ou directement d'un chef d'entreprise. Il pratique ses interventions systématiquement accompagné d'un homme de pied. Ses déplacements sont quotidiens. Bien que travaillant tout au long de l'année, il est soumis à la saisonnalité découlant des contraintes liées à la biologie de l'arbre (montée de sève au printemps, chute des feuilles en automne...) ou aux contraintes de temps (vent, gel, neige, sécheresse...). Il peut exercer au sein d'entreprises privées ou de collectivités.

L'élagueur maîtrise les techniques de taille ainsi que celles d'accès et de déplacement dans l'arbre, dans le respect des règles de sécurité et du végétal. Il possède une bonne condition physique.

## Contenu de formation

La structure du référentiel est composée de quatre objectifs et permet de passer le CACES Nacelle R389 (cat. A et B).

- justifier les interventions à réaliser sur les arbres d'ornement,
- participer à la préparation d'un chantier de taille et de soins des arbres d'ornement,
- maîtriser les techniques d'accès et de déplacements dans l'arbre dans le respect des règles de sécurité et dans le respect du végétal. Préparation et évaluation du certificat Sauveteur Secouriste du travail (SST),
- exécuter dans les règles de l'art les opérations de taille et d'entretien des arbres d'ornement en respectant les règles de sécurité.

## Durée

Le CS sanctionne un complément spécifique de formation. Il est conduit dans le cadre de l'alternance, principalement en Contrat de Professionnalisation, et associe l'exercice d'une activité professionnelle en entreprise et des périodes de formation dispensées par le centre.

La formation au centre s'organise par alternance au rythme de 18 semaines par an soit 600 heures.

La programmation des sessions au centre s'efforce de tenir compte de la saisonnalité de l'activité.

## Moyens pédagogiques

- Formation qui alterne des périodes au centre et en entreprise.
- Intervenants professionnels spécialisés.
- Ateliers équipés de matériels professionnels.
- Parc arboré de 4 ha et sa collection de 800 végétaux.
- Mises en situation pratiques en chantier école et sites d'entraînement extérieurs en partenariat (collectivités, propriétés privées).

## Conditions d'obtention du diplôme

L'évaluation est organisée sous la forme de 4 unités capitalisables (UC), elle comprend 6 épreuves.

- UC 1 : Épreuve écrite de 2 heures portant sur la connaissance des arbres d'ornement, de leur biologie et de leur pathologie, ainsi que les préconisations d'interventions réalisées par les arboristes dans l'exercice de leur profession.
- UC 2 : Épreuve écrite et pratique de 2 heures portant sur l'organisation, la réglementation et la sécurité sur les chantiers. Épreuve écrite et pratique de 2 fois 2 heures portant sur le matériel à moteur et les équipements de sécurité.
- UC 3 : Épreuve pratique et orale de 4 heures durant laquelle le candidat doit montrer sa capacité à accéder, s'installer et se déplacer en sécurité dans tout type d'arbre selon les moyens appropriés.
- UC 4 : Épreuve pratique et orale de 4 heures durant laquelle le candidat doit montrer sa capacité à mettre en oeuvre une ou plusieurs techniques de tailles d'ornement.  
Épreuve pratique et orale de 2 heures durant laquelle le candidat doit montrer sa capacité à installer un système de haubanage  
Épreuve pratique et orale de 2 heures durant laquelle le candidat doit montrer sa capacité à mettre en place une technique de démontage d'arbre en toute sécurité et adaptée aux contraintes.

Les épreuves se déroulent en présence de professionnels.

**La réussite à l'examen est conditionnée par l'obtention de l'ensemble des unités capitalisables.**